

Gilles SAVARY
Député de la 9^e circonscription de la Gironde
Président du CSAC

Paris, le 19 mai 2015

Madame la Commissaire générale,

Les aéroports constituent des entrées importantes de nos territoires. A ce titre, ils composent une partie de l'offre d'attractivité, avec des retours d'expérience disparates qui, aujourd'hui, interpellent les acteurs du secteur aérien et des territoires sur la pertinence du maillage territorial. La gouvernance des aéroports, les coûts d'exploitation, la qualité des dessertes, les synergies entre aéroports, l'organisation des chaînes de déplacements sont autant de sujets au cœur des préoccupations d'égalité des territoires.

Il avait été décidé au cours de la réunion du 30 mai 2013 de créer auprès du Conseil supérieur de l'Aviation Civile deux groupes de travail, dont le groupe de travail Territoires dont la présidence a été confiée à M. Philippe Caradec, représentant du CGET.

Dans le prolongement des travaux qu'a réalisés le groupe et qui ont été présentés au cours de la séance du Conseil du 17 décembre 2013, je souhaite lui proposer, avec votre accord, la conduite d'une analyse, appuyée sur de larges consultations, sur la place du transport aérien, et notamment des aéroports, dans les territoires.

Contenu de la mission :

Il s'agit d'appréhender l'offre aéroportuaire, selon la typologie de territoires considérée, en distinguant notamment la Région Capitale, les Outre-Mer, les grandes métropoles régionales et les petites et moyennes agglomérations, en évaluant l'intérêt en termes d'accessibilité et de développement économique pour les régions desservies, les enjeux financiers, les enjeux concurrentiels et institutionnels et, notamment pour la région Ile de France, les enjeux environnementaux.

Il conviendra notamment d'examiner si des synergies entre plates-formes aéroportuaires sont possibles et souhaitables, tout en distinguant bien les compétences qui sont du ressort des échelons de gouvernement territoriaux, et d'Etat. Les conditions de développement de l'offre aéroportuaire au niveau territorial seront examinées sous l'angle du marché territorial du transport aérien (à partir de quelques scénarios d'évolution), et préciseront les moyens d'Etat à mobiliser (Gendarmerie, Police, DSNA, Douanes ...) et les contraintes correspondantes.

Cette réflexion prendra en compte les règles en matière d'aides d'Etat précisées par les lignes directrices élaborées en mars 2014 par la commission européenne, notamment sur les aéroports soumis à ces règles mais au trafic faible ou modéré.

Ainsi, ce travail contribuera à définir le programme d'un colloque sous l'égide du CSAC qui pourra se tenir au printemps 2016.

Méthode de travail :

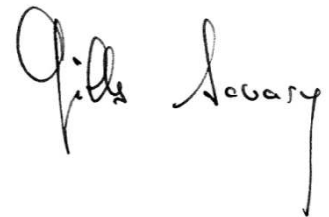
Le groupe de travail organisé par M.Caradec aura toute latitude pour procéder à des auditions ou des rencontres, notamment avec des élus en charge du développement territorial, des responsables du développement territorial ainsi qu'avec les services de l'Etat compétents. Il pourra également rencontrer des experts et des universitaires, s'en adjoindre les services et le cas échéant, des responsables et des experts étrangers.

Il s'appuiera sur l'ensemble des membres du CSAC ainsi qu'avec le Groupe de travail territoires déjà constitué, que vous pourrez élargir pour vous assurer qu'il représente une variété suffisante de parties prenantes. La DGAC assurera le secrétariat des travaux.

Calendrier :

Un point d'avancement sera effectué à chaque réunion plénière du CSAC. L'objectif est de remettre le rapport final en mars 2016.

Gilles SAVARY
Député de Gironde
Président du CSAC



Mme Marie-Caroline Bonnet-Galzy
Commissaire générale
Commissariat général à l'Egalité des Territoires
5 rue Pleyel
93 283 Saint-Denis cedex